

L'agriculture dans les PLUi

Présentation de la note

Stéphane Lévêque



PLUi et Agriculture

L'objectif : un premier balayage de la problématique

- Les approches de l'agriculture : économie, environnement ?
- L'analyse de l'agriculture
- Les arbitrages à faire

Dans le cadre des Club Bourgogne et Basse-Normandie



Les approches

L'activité agricole

Des points de vigilance

- Fonctionnement des exploitations
- La stratégie d'investissement des exploitants
- Problématiques de voisinage
- Engagements contractuels



© Arnaud Bouissou/METL-MEDDE



© Cerema

Les approches Paysage et protection des espaces

Multifonctionnalité de l'agriculture

- Entretien des paysages
- Gestion des espaces naturels
- Activités récréatives



Limite de la Communauté de Communes	Pôle majeur de biodiversité	Point de vue remarquable
Limite de l'agglomération à l'intérieure de laquelle doit être contenue l'urbanisation	Corridor écologique	Secteur situé entre les côtes 55 et 90 et qui, de par sa pente, offre une exposition privilégiée où les constructions peuvent porter atteinte au paysage.
Coupure d'urbanisation	Hale à conserver	Contient la hauteur du bâti pour dégager les lignes de crête
Monument remarquable	Maintien d'une armature bocagère arborée	Secteur de densité faible, maintien et renforcement des boisements
	Cours d'eau	

Extrait de l'OAP « La gestion paysagère des Trois Collines », PLUi de 4CF.

Diagnostic

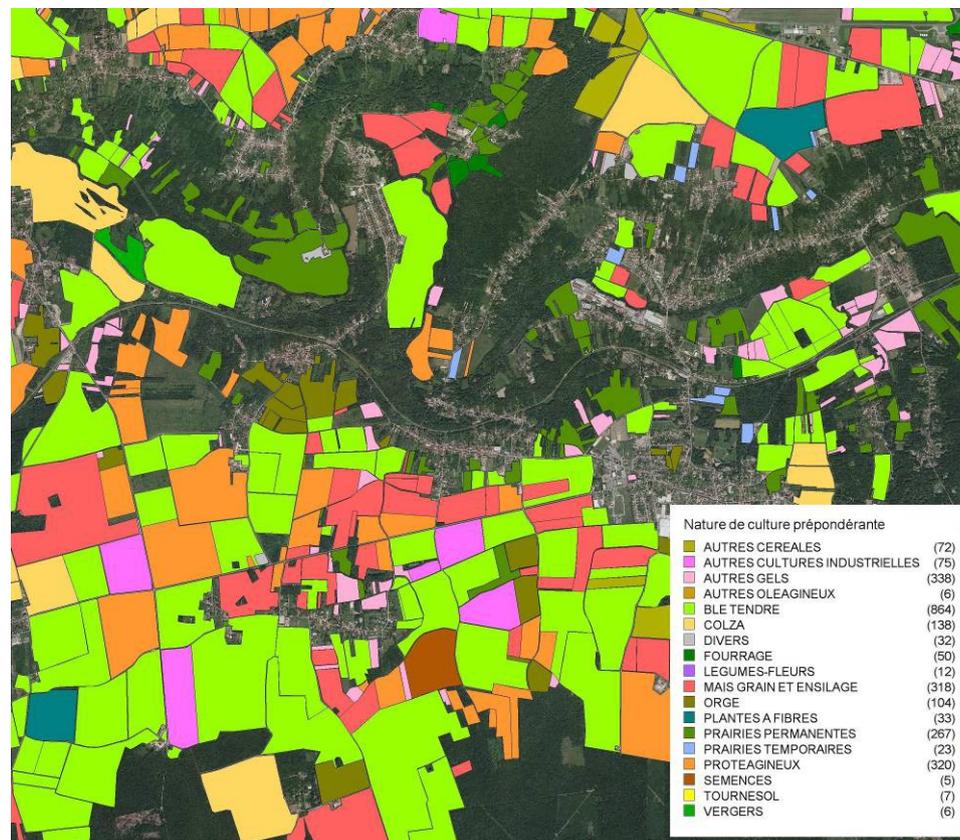
Les données

Le recueil de données

- Quelques données libres
- Des données issues de la PAC
- Des données en commune
- Les enquêtes exploitants

Conditions de réussite :

- SIG / Observatoire : moyens ?
- Ne pas se limiter à une enquête par courrier
- L'actualisation



Terres en exploitation sur le SCOT de Coulommiers (Seine-et-Marne) Source : Cerema, d'après RPG

Diagnostic

Les acteurs

Différents acteurs

- Monde agricole
- Monde associatif
- Acteurs institutionnels

Un partenariat indispensable

- Acculturation nécessaire
- Apport sur le fond
- Construction d'une vision commune

=> le partenariat ne se limite pas au diagnostic



Charte AUT du Morbihan, réalisée par la Chambre d'Agriculture, la Préfecture, l'Association des Maires et Présidents d'EPCI, et le Conseil Général.

Les arbitrages

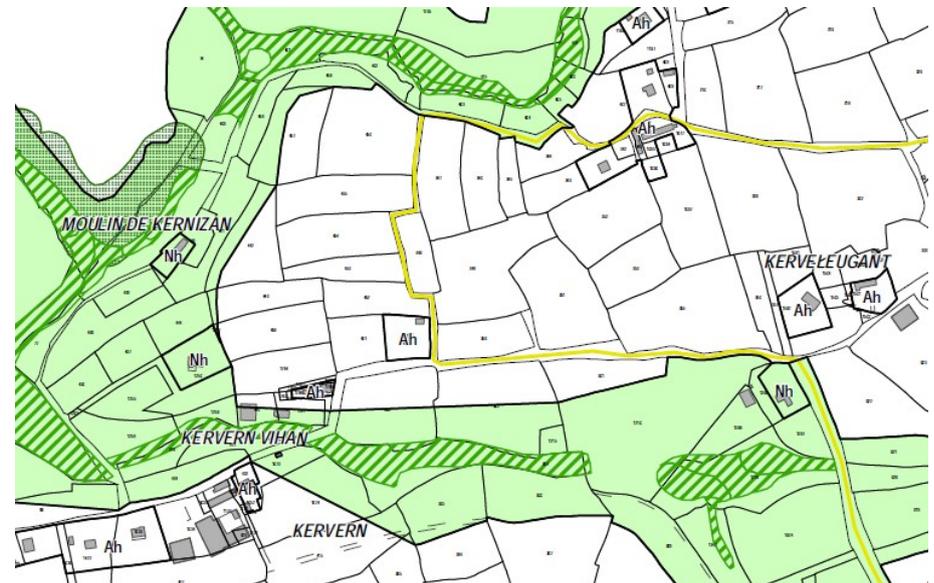
Zone A ou zone N ?

Des différences

- Zone A : potentiel agronomique, biologique ou économique
- Zone N : qualité esthétique, historique ou écologique ; forêt ; espaces naturels

Préconisations

- Pas de dogmatisme
- Analyse multicritères
- Hiérarchisation



Les arbitrages

Les questions prégnantes

L'agriculture souhaitée

- Le projet de territoire peut s'exprimer sur le type d'agriculture
- Attention à l'agriculture « rêvée »

Le bâti et le patrimoine

La traduction de la TVB

Conclusion

La complémentarité des outils

- ZAP, PAEN
- MAET

L'intérêt de la dimension intercommunale

- Une échelle plus adaptée aux problématiques territoriales
- Des arbitrages facilités



Merci

Stéphane Lévêque
Chef de projets Planification et mise en œuvre

+33 (0)4 72 74 58 25
stephane.leveque@cerema.fr

